

## DEC200846DR18

**Décision portant délégation de signature à M. Jean DUBUISSON, directeur de l'unité UMR9017 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'unité UMR9017, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Jean DUBUISSON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean DUBUISSON, directeur de l'unité UMR9017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean DUBUISSON, la délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MIELCAREK, Directrice d'Unité adjointe (Chargée de recherche INSERM) et à M. Jean-Claude SIRARD, Chef d'équipe au CIIL (Directeur de recherche Inserm), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC193307DR18 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1/04/2020

Le délégué régional  
Christophe MULLER

